

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19/09/2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h30)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Philippe FORMENTEL

**LA HAYE
FOUASSIÈRE**

DÉLIBÉRATION n° 2025-09-04

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**BIBLIOTHÈQUE
Convention de bénévolat**

Aurélie ARQUIER expose :

Au titre de ses compétences, la commune assure la gestion d'une bibliothèque. Elle fait appel dans ce cadre à des bénévoles. Ces « bibliothécaires volontaires » proposent temps et compétences pour assurer ce service.

La convention de bénévolat a pour objectif de définir d'une part, le cadre des interventions et les conditions d'exercice du bénévole, et d'autre part, d'organiser les modalités d'accueil et les moyens mis à leur disposition pour exercer leurs missions. Elle précise en outre les modalités de remboursement des frais de mission et l'assurance-responsabilité dont ils peuvent bénéficier dans l'exercice de leurs missions.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention type et d'autoriser monsieur Le Maire à la signer avec chaque bénévole.

VU l'avis de la commission Animation du 3/09/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de bénévolat.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 25/09/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe FORMENTEL